

Nombre de Conseillers  
en exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **26**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers  
absents : **1**

**OBJET :**  
**Don de l'artiste Vladimir**  
**SKODA à la ville de**  
**THIERS**

- N°03 -

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE DE THIERS

**SEANCE DU MERCREDI 22 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 22 février 2023 à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le  
mercredi 15 février s'est réuni salle Tournilhac à la Mairie, sous la  
présidence de Monsieur Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;  
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David  
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,  
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Lisa  
ASAR, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal  
THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry  
BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Régine BEAL, Francis  
ROUX, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe  
BARRAU Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Michel COMBRONDE à Isabelle FUREGON,  
Lisa ASAR à Claude GOUILLON-CHENOT,  
Pepa CAENEN à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT,  
Christophe MANKA à Martine MUNOZ,  
Serap ALP à Yoann BENTEJAC,  
Farida LAID à Francis ROUX,

Etaient absents ou excusés :

Bétul SIMSEK

Secrétaire de séance :

Claire JOYEUX

**DON DE L'ARTISTE VLADIMIR SKODA A LA VILLE DE THIERS**

- **Vu** le Code Général des Collectivité Territoriales ;
- **Considérant** que l'artiste de renommée internationale, Vladimir SKODA, a souhaité faire don de plusieurs de ses œuvres et d'un important fonds documentaire à la Ville de Thiers (Détails des œuvres et du fonds en annexes).
- **Considérant** que les œuvres dont il est question représentent un réel enrichissement patrimonial pour la ville de Thiers, à noter que la sculpture intitulée « Une seule direction ? » qui rentrera dans les biens de la Commune et qui sera installée sur le parvis de la médiathèque, est une œuvre particulière majeure dans le parcours de l'artiste.
- **Considérant** que Vladimir SKODA a souhaité que les 3 épreuves des gravures de la série « Alkemias, 1994 » ainsi que son fonds documentaire aillent enrichir la collection de l'artothèque de la Médiathèque Maurice ADEVAH-POEUF destinée à la diffusion et la promotion de l'art contemporain dans le but d'aller à la rencontre et d'œuvrer à la sensibilisation de divers publics.
- **Considérant** qu'une convention, précisant les modalités techniques, administratives, convenues entre les deux parties doit être signée en vue de la réception du don fait par Vladimir SKODA à la ville de Thiers.

**APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL A LA MAJORITE :**

- **Accepte** le don proposé par l'artiste Vladimir Skoda ;
- **Affecte** les œuvres comme indiqué dans la convention ;
- **Remercie** Vladimir SKODA pour sa générosité et se dit très honoré de ce don.
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Claire JOYEUX

Stéphane RODIER

